

Différents modèles d'intégration nationale.

L'immigré reste toujours attaché à sa communauté d'origine. L'immigré vient toujours d'un endroit bien déterminé. Mais les structures d'intégration des sociétés d'accueil possèdent aussi une influence et conditionnent les modèles d'intégration. Ces modèles trouvent leur origine dans l'histoire nationale des pays d'accueil. Deux cas de figure se présentent :

- les pays qui se sont construits par l'apport migratoire (USA, Canada, Australie, Argentine, Nouvelle Zélande, etc.) ; ils se reconnaissent comme pays nés de l'immigration.
- les pays qui considèrent l'immigration comme un phénomène marginal de leur construction (pays européens).

Cette question a intéressé Tocqueville au XIX^{ème} siècle. Son Ancien Régime et la Révolution américaine est un essai de recherche des différences entre la constitution de la France et des Etats-Unis. Les modèles nationaux sont liés à l'histoire de la construction nationale ; de ce fait ces modèles sont difficilement transférables d'un pays à l'autre car l'histoire de la construction nationale est différente. C'est le sens donné au fait migratoire qui donne un sens au modèle de construction nationale.

Cela se traduit par le fait que l'on ne peut pas prendre des modèles étrangers comme exemple et comme modèle pour la France. L'immigration et l'intégration des étrangers aux Etats-Unis est un problème spécifiquement états-unien et ne peut être transposé en France ; il en est de même pour les modèles allemands, italiens ou autres vis-à-vis de la France. Chaque pays secrète son modèle, modèle qui a ses racines dans son histoire nationale.

Le concept de communauté est spécifique à la sociologie de l'immigration américaine ; ce concept ne peut être transposé dans la réalité jacobine française. D'autre part, lorsque l'on réfléchit sur le mythe national, il y a une opposition entre la conception contractuelle du lien national tel qu'il existe en France et aux Etats-Unis et la conception ethnique du lien national qui prévaut dans les pays de langue germanique. En France et aux Etats-Unis, il y a un choix volontaire d'appartenir à la nation ; pour l'Allemagne, le choix ne se pose pas à partir du moment où certains critères ethniques sont remplis.

Pour la France et les Etats-Unis, la nation est une construction fondée sur le libre choix des participants. Cette théorie trouve son origine dans le siècle des Lumières. Le modèle est fondé sur la tolérance ; les gens acceptent de faire partie d'une communauté qui pratique certaines vertus ; les premiers émigrants, les *Pilgrim Father*, sont des émigrants qui fuient une persécution religieuse, une forme d'intolérance. En France, les débats sur les droits de l'Homme, en juillet 1789 à l'Assemblée nationale sont particulièrement révélateurs de ce point de vue. La législation relative à la naturalisation est très libérale : c'est le droit du sol qui prime, c'est-à-dire le droit de résidence.

Le modèle français d'intégration nationale.

La France est un vieux pays qui a construit son unité pendant des siècles, qui a atténué les différences régionales (lutte du pouvoir royal contre les Parlements provinciaux au

XVIII^{ème} siècle, lutte de la III^{ème} République qui pour imposer son modèle, exige une scolarisation uniforme). Mais la France, du fait de sa faible natalité à partir du XIX^{ème} siècle, a recours à l'immigration pour se développer. Cette contradiction entre l'ancienneté de sa construction et le recours à l'immigration est modulé par le fait que devenir Français relevait d'un choix volontaire ; la France s'était dotée d'institutions pour poursuivre dans ce cadre la construction nationale.

La France est le type de nation achevée en raison de la volonté d'unification du pouvoir royal et de la République jacobine. Cette unification de la France s'est achevée à la veille de la Première guerre mondiale (cf. E. Weber : la fin des terroirs). Weber insiste sur la diversité de la France à la fin du XIX^{ème} siècle. L'école primaire a joué un rôle pour unifier linguistiquement la France. Cette volonté d'unifier la France transparaît dès 1874, dans la discussion au sein du Conseil supérieur de la guerre sur l'organisation territoriale de la défense : les cops d'armée doivent-ils être formés à partir d'un recrutement régional ou national ?

La philosophie politique française veut que tout individu peut devenir Français, quelle que soit son origine, à partir du moment où il l'exprime. Jules Ferry, lors des débats sur la colonisation, indique que le rôle de la France est de propager son modèle. Et Renan précise à la même époque (1882) que « *la Nation résulte d'un plébiscite de tous les jours* ». L'appartenance à la nation se fonde sur l'adhésion quotidienne, adhésion volontaire. Il s'oppose en cela à Fichte et explicite ses arguments dans la Réforme intellectuelle et morale.

Or ces discours ne sont pas suffisants pour réaliser l'union des citoyens. L'union nationale a besoin d'une communauté des citoyens. Cette communauté doit être essentiellement une communauté linguistique ; cela se traduit par la scolarisation des Français à la fin du XIX^{ème} siècle et l'interdiction de parler les parlers régionaux dans les établissements d'enseignement (public ou privé).

En France, l'intégration se fait de manière individuelle. Elle doit être le fruit d'une démarche personnelle. La France ne reconnaît pas les communautés particulières. Ce sont les individus et non les communautés qui sont intégrées.

La notion de peuple ne peut s'appliquer qu'à la France : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice* » (Constitution de 1958 article 3). La France n'est composée que d'un seul peuple, le peuple français. Ceci explique que le Conseil constitutionnel a rejeté la notion de peuple corse inscrit dans la loi Joxe sur le statut de la Corse. Il ne peut y avoir de peuple corse au sein du peuple français. Cette manière de voir est en filiation directe avec celle du comte de Clermont-Tonnerre qui, lors de la discussion du projet de déclaration des droits de l'Homme et du citoyen déclarait : « *Il faut refuser tout aux Juifs comme nation et accorder out aux Juifs comme individus* » (cité par S. Rials : La déclaration des droits de l'Homme et du citoyen).

C'est ce modèle d'intégration qui explique la politique scolaire de laïcité. Initialement, la laïcité n'est pas pensée contre la religion ; elle participe de l'idée que le lien social doit transcender les liens sociaux primaires. La laïcité est l'affirmation d'un dépassement des particularismes originels.

En France, les communautés sont interdites et il n'y a pas possibilité de constitution de ghettos ethniques tels qu'ils existent aux USA. Le ghetto se caractérise par une

diversité sociale et une unité ethnique. Ce que les Français nomment ghetto dans la littérature journalistique est l'inverse : diversité ethnique et unité sociale, regroupant les classes les plus défavorisées de la société.

Le modèle d'intégration français est l'assimilation par la vie publique, les particularismes culturels n'ayant droit de cité que dans la vie privée. Ceci explique que des associations peuvent donner des cours sur les langues et les cultures étrangères, afin de permettre une meilleure insertion dans le pays d'origine en fin de période d'émigration. Le modèle français privilégie toujours l'immigration temporaire, avec retour au pays et non installation définitive en France.

Le modèle américain d'intégration nationale.

Les Américains ont développé le mythe de l'homme libre dans un pays libre. Ils privilégient le mythe de la création d'un homme nouveau. Pour cela, ils s'appuient sur le libre arbitre et la tolérance.

L'idée politique est la fédération des Etats. L'unité est faite de la pluralité ; Cette perception politique permet de concevoir une unité qui est en perpétuelle construction. Il faut réaliser la construction du pays sur la base d'un projet commun : la constitution américaine.

Chaque groupe peut participer à la construction de l'identité nationale en tant que groupe. C'est la pluralité des groupes qui forme l'unité nationale. L'intégration à la nation est collective et non individuelle. Il en résulte une reconnaissance institutionnelle des communautés d'immigrants ; ceux-ci disposent de leurs institutions religieuses spécifiques, de leur bureau qui les représente à Washington. Les associations ont en définitive un rôle politique et constituent de nombreux lobbies courtisés par les candidats au pouvoir politique (cf. vote juif, etc.)

L'identité américaine est à trait d'union : italo-américain, afro-américain, etc. Cette situation a pour conséquence l'existence de votes ethniques ou de communautés spécifiques.

Lorsque l'immigration anglo-saxonne e tarit à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les Etats Unis mettent en place une politique de quotas.

On voit donc qu'à partir d'un concept identique, une conception contractuelle de la nationalité, qui repose sur une adhésion à certains principes, les modes d'intégration sont totalement différents ; cette différence s'explique par les origines de la constitution nationale.

Centralisme et fédéralisme culturel : une intégration des Italiens en France et aux Etats-Unis.

L'étude de Dominique Schnapper fait apparaître que les immigrations sont diverses, même si elles proviennent d'un même pays car les immigrés sont soumis à des contraintes dus au pays d'accueil. Elle compare aussi la réalité de l'immigration italienne avec les mouvements migratoires de provinciaux français qui appartiennent à la même classe sociale.

L'influence des modèles nationaux sur le devenir des immigrés italiens est étudié à travers les exemples des Etats-Unis et de la France. Elle met aussi au centre le l'analyse les

conditions politiques qui ont provoqué les contacts avec les immigrants. Ces conditions permettent de comprendre les conditions d'accueil des immigrants. La rencontre entre populations de cultures différentes ne permet pas une rencontre qui se place sur un pied d'égalité. Enfin, la culture des immigrants se modifie dans le pays d'accueil.

Elle analyse les transformations par rapport au temps et à l'espace ; elle tient compte de la temporalité et se demande dans quelle mesure les structures communautaires se reproduisent dans le pays d'accueil par rapport au pays d'origine. Qu'est ce qui se produit dans l'immigration par rapport au lien communautaire ?

En France, il n'y a pas de communauté proprement ethnique ; la communauté italienne en tant que telle n'existe pas car le rapport au temps et à l'espace se modifie. Le temps perd certaines de ses références, notamment par rapport à la temporalité du village, il ne rythme plus la vie sociale de la communauté. Les fêtes religieuses qui sont des événements temporels cycliques marquent la vie rurale ; elles n'ont plus aucune action en France, car les communautés rurales sont dispersées, que l'immigration se vit dans un domaine urbain où les compatriotes du même village sont peu nombreux. Il s'en suit qu'en France « tous les jours sont les mêmes ». La pratique religieuse par elle-même a tendance à disparaître ; elle était liée à la vie communautaire rurale. L'Eglise de France n'est pas l'Eglise des Italiens ; langue différente pour le sermon. Par contre dès qu'ils retournent dans leur village, les Italiens immigrants reprennent la pratique religieuse communautaire. On ne célèbre plus en France que les grands rites de passage : naissance, baptême, communion, mariage et funérailles.

La participation syndicale qui était importante en Italie est très faible en France. Le militantisme est lié au mode de vie communautaire. Sur quelles solidarités compter en cas de grève ?

L'absence des repères temporels conduit à une disparition des normes vestimentaires ; les Italiens s'habillaient pour aller à la messe ; plus de messe dominicale, plus de nécessité de s'habiller pour sortir. Ces normes vestimentaires étaient liées aux temps forts de la vie.

Sur le plan spatial, il n'y a pas de quartier italien. L'espace n'a plus de signification sociale et affective. L'espace prend une dimension différente ; l'espace n'est pas communautaire et ne peut être approprié. L'espace devient de plus en plus utilitaire et fonctionnel. Les immigrants rentrent de plus en plus chez eux pour retrouver l'espace qu'ils ont créé et qui représente le terroir qu'ils ont abandonné. L'espace dans lequel ils vivent se rétrécit. Il passe de la communauté villageoise à l'espace domestique et familial.

Le groupe est éclaté, les amis sont loin. Les promenades s'effectuent et restent au niveau familial. Il n'y a plus de temporalité et de spatialité ; la vie communautaire s'est transformée en une vie familiale.

Aux Etats-Unis, la situation est différente. Il existe une tolérance pour les modèles culturels différents. La communauté italo-américaine existe ; elle permet la reconstitution d'une temporalité propre et permet le prolongement de la vie communautaire d'origine. La pratique religieuse est très forte : l'Eglise est fréquentée régulièrement par plus de 80% des personnes. Cette pratique s'observe sur plusieurs générations.

Le système de la communauté nationale permet aux Italiens de se retrouver ensemble et de vivre à l'identique à la communauté d'origine. Les pratiques des origines se répètent indéfiniment et les fêtes des saints patrons des villages sont commémorées.

Cette différence dans les modes d'intégration a des conséquences dans la vie sociale, notamment par la création d'une nouvelle communauté.

En France, la famille restreinte vit une transformation. Cette famille restreinte est assez proche du modèle traditionnel et repose sur la division sexuelle du travail. Chaque genre possède un rôle, une fonction spécialisée : les frères sont chargés de surveiller leurs sœurs. Les femmes sont à la maison. On est dans une société de type méditerranéenne telle que Braudel l'a définie. Dans d'autres familles, le père est plus présent à la maison et participe de ce fait aux tâches domestiques. Les filles disposent alors d'une autonomie plus importante.

Ce qui est important c'est de constater que les trajectoires familiales sont différentes. Mais la constante est que la vie familiale reste très intense ; elle est l'occasion de nombreuses célébrations sociales : les repas quotidiens sont pris en commun autant que faire se peut. Cette prise des repas en commun permet de reproduire le rituel culinaire italien. Le repas est pour les Italiens le lieu social le plus authentique. C'est le meilleur ressourcement possible.

Aux Etats-Unis, la vie familiale est différente. Les jeunes vivent essentiellement en bande. Le rapport à la famille restreinte est réduit et ressemble à la communauté d'origine. Ce qui est privilégié, ce sont les contacts de groupe, la vie communautaire...

Le modèle allemand de l'intégration nationale.

Le modèle allemand relève d'une conception ethnique de la nation car les modèles d'intégration doivent beaucoup à l'histoire nationale.

La conception allemande de la Nation.

L'Empire allemand date de 1871 ; la conception allemande de la nation est conçue comme une entité originale : font partie de la nation allemande ceux qui ont du sang allemand, ceux qui appartiennent à un même peuple.

Le Volk renvoie à une conception généalogique de la communauté nationale. Le peuple n'est pas centré sur l'Etat, c'est l'Etat qui est centré sur le peuple. Cela signifie que tous ceux qui ont du sang allemand de part le monde font partie de la nation allemande.

L'idée allemande de nation n'est pas politique ; c'est celle d'une communauté culturelle. Le sentiment national précède l'Etat-nation. Le nationalisme culturel est prépolitique. Cette conception allemande de la nation débouche à terme sur une constitution fédérale qui regroupe et permet de regrouper toutes les communautés de langue allemande.

La nationalité allemande déborde le cadre strict de l'Etat. Le code de la nationalité est très strict, ce qui a dominé pendant longtemps c'est le droit du sang. La loi sur la nationalité allemande adoptée par le Bundestag en 1999 consacre le droit du sol, mais ne fait pas l'unanimité de la population allemande. Les naturalisations ont été fort peu nombreuses en Allemagne jusqu'en 1999.

La nation allemande est une réalité culturelle (Kulturstaat) ; la culture est l'expression d'une collectivité propre et dont le but est de faire rayonner la culture allemande. La défaite prussienne d'Iéna (1806) a été ressentie comme une défaite allemande. Il y a eu une véritable frustration allemande, y compris les pays rhénans. Cela s'est traduit par une exaltation de la culture allemande qui a versé dans le romantisme.

Cette exaltation a trouvé son expression dans Fichte et ses Discours à la nation allemande. L'essentiel de sa philosophie est résumé dans cette phrase : « *L'Allemand seul, parce qu'il est une race vivante, a une vraie patrie et qu'il est seul capable d'un amour raisonnable et personnel envers sa nation* ». C'est contre ces discours que Renan prononcera son discours Qu'est ce que la Nation ? (1882).

L'intégration des étrangers

L'Allemagne a pendant longtemps été un pays d'émigration ; elle a fourni l'essentiel de l'émigration européenne vers les Amériques au XIX^{ème} siècle. Ce n'est qu'à partir de 1960 que l'Allemagne de l'Ouest est devenue un pays d'immigration.

Les dirigeants allemands ont considéré que l'immigration devait être provisoire et contractuelle : les travailleurs ne pouvaient venir en Allemagne que s'ils disposaient d'un contrat de travail. Les immigrés étaient appelés Gastarbeiter, c'est-à-dire travailleurs invités. Les autorisations de travail étaient très restrictives : elles n'étaient valables que pour un Land donné et pour un emploi bien défini. L'autorisation couvrait une période précise, maximale de cinq ans. Si la conduite était bonne, le travailleur pouvait ensuite obtenir un permis de séjour.

Les immigrés en Allemagne proviennent essentiellement des pays suivants : l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie et la Croatie. Dans la pratique, il n'y a pas de différence dans la place faite aux étrangers que ce soit en Allemagne ou en France. Le problème de l'immigration n'est pas un problème ethnique, mais essentiellement social puisque deux modes d'intégration reposant sur des bases différentes aboutissent à la même place de l'étranger dans la nation.

Intégration et acculturation des migrants d'Afrique noire en France.

Dans son étude, J. Barou veut démontrer qu'il n'est pas possible de confondre l'immigration des sahéliens avec celle des forestiers. Il s'est rendu dans les villages d'origine des principaux groupes de migrants pour étudier la situation in situ. Les modes d'intégration diffèrent selon l'origine des migrants. Pour cela, J. Barou fait abstraction de la société d'accueil. Il s'intéresse au migrant qui est l'acteur de sa propre migration.

L'immigration des Africains d'Afrique subsaharienne débute au début des années soixante. C'est une immigration communautaire, voulue par l'ensemble de la communauté villageoise. Les migrants sont des jeunes hommes célibataires. L'immigration est considérée comme un moment initiatique qui ne doit durer qu'un temps. Les jeunes hommes seront remplacés par d'autres, ils peuvent alors rentrer au village et se marier.

La migration est structurée par des rapports de parenté. Les déplacements se font en fonction de la famille ; les immigrants se rendent chez des parents où ils reçoivent une certaine aide, notamment lorsqu'ils débarquent en France. Cette immigration diffère de l'immigration individuelle car elle est contrôlée par la communauté villageoise.

Ces migrants sahéliens envoient 60% de leur revenu vers leur village d'origine. Ces sommes constituent 90% du revenu des villages. Les villages qui ont envoyé des migrants en France en tire profit.

Les statistiques concernant la population africaine en France (1976) montre la répartition suivante : 80 000 individus dont 70% sont originaires du Mali, du Sénégal et de la

Mauritanie. Les Soninkés sont largement majoritaires. 10% de la population soninké vit en France. La migration africaine, dans les années qui suivent, se développe. En 1986, les Africains sont 160 000 et en 1996, ils sont 320 000 en France, sans compte les naturalisations qui ont eu lieu.

La société sahélienne est marquée par la civilisation urbaine et étatique. Elle est islamisée, très diversifiée socialement. Elle comprend des castes (forgerons, griots, etc.) et des esclaves. Les Sahéliens sont extrêmement fiers ; ce sont des musulmans rigoristes très attachés aux confréries. Ils sont contrôlés par les aînés. Le principe de coupure leur permet de garder leur identité tout en faisant un travail souvent peu gratifiant. Ils acceptent d'être regroupés dans des foyers pour développer le pratiques communautaires.

Les Africains de la côte ouest proviennent de petites sociétés de la forêt ; ils ont échappé à l'islamisation et ont été christianisés. Ils ont un rapport différent avec le colonisateur. Ils ont été scolarisés au contact des Français. L'immigration est le prolongement d'un processus : ils conçoivent le départ vers la France comme l'aboutissement d'une volonté.

Les migrants sahéliens sont largement majoritaires dans les grandes métropoles ; Lyon fait une exception, les côtiers dominant, mais leur venue pose des problèmes car ils veulent s'intégrer à la communauté d'accueil. Il y a donc une perception particulière de leur communauté. Les travailleurs africains se font donc discrets ; ils restent fidèles à leur structure et vivent en appartement ; ils cohabitent par groupe d'âge, généralement les cousins croisés patrilatéraux (les beaux-frères idéaux).

En région parisienne, où les Sahéliens dominant, leur migration a longtemps été considérée comme ponctuelle et temporaire. Montreuil est devenue la capitale soninké du monde : c'est l'agglomération où réside la majorité de la communauté soninké. Ils occupent une place dominante au sein du foyer Bassa, foyer d'accueil pour travailleurs immigrés. Ils y ont importé leur mode d'organisation sociale, ce qui leur permet de réactiver la vie communautaire. Le foyer Bassa fonctionne comme un ghetto sociologique.

Bibliographie complémentaire :

- Barou J. : Intégration et acculturation des migrants d'Afrique noire en France.
- Elias N. : La civilisation des moeurs.
- FichteJ.-G. : Discours à la nation allemande.
- Renan E. : Qu'est ce que la Nation ?
- Schnapper D. : La communauté des citoyens - Gallimard.
- Schnapper D. : Centralisme et fédéralisme culturel in Revue française de sociologie 1976
- Schnapper D. : Immigration des Italiens en France et aux USA in Annales ESC 1974.
- Tocqueville : L'Ancien Régime et la Révolution
- Weber E. : La fin des terroirs - Fayard.